



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale des affaires culturelles

Protection au titre des monuments historiques des phares remarquables

PHARE DU FOUR



Photo Jean Guichard

Département : Finistère
Localisation : phare en mer à l'entrée nord
du chenal du Four, ouest de Porspoder

Phare opérationnel (ESM 619/000)
Maîtres d'œuvre : Reynaud, Planchat, Fenoux (ingénieurs)
Hauteur : 28 m
Allumage : 1874
Automatisation : 1993
Propriété de l'État

Le chenal du Four longe l'extrémité du Léon et permet d'éviter le contournement par l'ouest de l'archipel de Molène et de Ouessant. Raccourci utile mais dangereux, il fut pendant longtemps très imparfaitement balisé. Au début des années 1860, la Commission des phares approuve la construction d'un feu à chaque extrémité du chenal et les premières reconnaissances sur le secteur d'Argenton, au nord, ont lieu en juin 1862 : la roche du Four, bloc granitique haut d'une douzaine de mètres, se révèle la plus propice à l'établissement d'un ouvrage. Un premier projet de tour carrée, directement inspiré du phare des Triagoz alors en construction, est proposé, mais on s'oriente finalement vers une tour ronde identique à celle dessinée pour le phare des Pierres-Noires, au sud du chenal. Les travaux débutent la même année mais s'avèrent beaucoup plus difficiles que prévu, en raison des courants très puissants qui convergent sur l'écueil et rendent l'accostage périlleux dès que la mer devient un peu houleuse. En dépit de la proximité du port d'Argenton, distant de 1,6 milles nautiques seulement, le chantier dure onze années, à peine ralenti par la guerre de 1870. Plusieurs accidents surviennent au cours des travaux, dont le plus dramatique en avril 1873 quand trois hommes meurent noyés après le retournement de leur canot de service (le drame se répétera cent ans plus tard avec la noyade de deux gardiens en décembre 1978). L'allumage du feu a finalement lieu le 15 mars 1874.

Le phare est construit en pierres de taille de granite de l'aber Ildut et de Kersanton, et repose sur un soubassement irrégulier de béton et de pierre aménagé en débarcadère. Hautes de 28 m, de forme tronconique, les tours du Four et des Pierre-Noires sont les premières, s'agissant de phares en mer, à s'affranchir de la forme très incurvée (« trompette » ou « fût de chêne ») mise en œuvre jusqu'ici. C'est désormais la masse d'ensemble de la construction, formée d'assises épaisses, qui assure la stabilité de l'ouvrage. Leur base au fruit prononcé est renforcée d'une chemise en pierre de taille à bossages. Leur sommet en encorbellement est traité par un couronnement de consoles à ressauts surmonté d'une balustrade à dés, qui accentue le caractère de solidité de ces édifices trapus.

L'intérieur comprend une entrée avec réserves aux huiles et cinq étages reliés par un escalier en vis déporté sur l'arrière de la tour : réserve aux vivres et citerne d'eau douce, cuisine, chambre à coucher, salle des machines et enfin salle d'honneur. Un escalier en fonte la relie à la chambre de lanterne qui abrite la cuve à mercure (1913) sur laquelle repose l'optique tournante mise en place la même année lors du passage à la combustion aux vapeurs de pétrole, et toujours opérationnelle. Le feu blanc actuel délivre 5 éclats groupés toutes les 15 secondes, d'une portée de 24,5 milles. L'ancien vibreur sonore (1910) disposé sur la terrasse n'est plus en état de fonctionner.

Classement au titre des monuments historiques (20/04/2017) : phare en totalité, y compris soubassement.